## Section 2.—Heure légale et fuseaux horaires

Autrefois, quand le transport était lent, l'heure locale était basée sur l'heure solaire. La différence d'heure solaire d'un endroit à l'autre était naturellement déterminée par les différences de longitude. Une localité qui se trouvait précisément à un degré de longitude ouest d'une autre localité à la même latitude voyait naturellement le soleil se lever ou se coucher quatre minutes plus tard que l'autre.

L'accélération des transports a rendu ces heures locales extrêmement embarrassantes pour les voyageurs. Il était à peu près impossible de dresser des horaires de chemin de fer d'après les heures locales de chaque endroit. La Grande-Bretagne, où les différences de longitude sont comparativement faibles, a donc résolu le problème en 1880 en soumettant tout le pays à l'heure de l'observatoire de Greenwich et l'heure d'Irlande fut normalisée à vingt-cinq minutes de retard sur l'heure de Greenwich et devint l'heure de Dublin.

Sir Sanford Fleming préconisait l'heure légale depuis 1878. Elle fut adoptée lors d'une conférence mondiale tenue à Washington, en 1884. L'heure légale fixe le nombre d'heures mondiales à 24, chaque fuseau devant s'étendre à 1/24 de la surface de la terre et couvrir tout le territoire entre deux méridiens tracés à un intervalle de quinze degrés de longitude l'un de l'autre. L'heure de Greenwich serait l'heure normale et l'heure de tous les autres fuseaux devancerait ou suivrait d'un nombre d'heures défini celle de Greenwich. Le continent américain étant très étendu de l'est à l'ouest, il a fallu y établir un certain nombre de fuseaux horaires. Les fuseaux de l'Atlantique, de l'Est, du Centre, des Rocheuses, du Pacifique, du Yukon et de l'Alaska retardent respectivement de quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix heures sur Greenwich. Les différences sont généralement exprimées en intervalles de tant d'heures par rapport à Greenwich; toutefois, l'heure de certaines localités de moindre étendue ne diffère pas de celle de Greenwich d'un nombre entier d'heures.

Il y a sept fuseaux horaires au Canada, dont le plus à l'est est celui de Terre-Neuve, où l'heure légale retarde de trois heures et trente minutes sur l'heure movenne de Greenwich. L'heure légale de l'Atlantique, qui est l'heure locale du 60° méridien passant près de Sydney (Nouvelle-Écosse) et de quatre heures en retard sur Greenwich, sert dans les provinces Maritimes et les parties du Québec et des Territoires du Nord-Ouest situés à l'est du 68° méridien de longitude ouest. L'heure légale de l'Est, heure locale au 75° méridien passant près de Cornwall (Ontario) et, par conséquent, de cinq heures en retard sur Greenwich, sert dans le Québec à l'ouest du 68° méridien, en Ontario à l'est du 90° méridien et dans les Territoires du Nord-Ouest entre les 68° et 85° méridiens. L'heure légale du Centre, heure locale du 90° méridien et de six heures en retard sur Greenwich, sert en Ontario à l'ouest du 90° méridien, au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest entre les 85° et 102° méridiens et dans le sud-est de la Saskatchewan. L'heure des Rocheuses, heure locale du 105° méridien passant par Regina, et de sept heures en retard sur Greenwich, sert dans toute la Saskatchewan, sauf le sud-est, dans tout l'Alberta et la partie des Territoires du Nord-Ouest située entre les 102° et 120° méridiens. L'heure légale du Pacifique, heure locale du 120° méridien passant près de Kamloops (Colombie-Britannique), retarde de huit heures sur Greenwich et sert dans toute la Colombie-Britannique et la partie des Territoires du Nord-Ouest située à l'ouest du 120e méridien. L'heure légale du Yukon, heure locale du 135e méridien passant près de Whitehorse (Yukon), retarde de neuf heures sur Greenwich et sert dans tout